

- Le mot du Président
- Comprendre la réforme territoriale
- Intercommunalité : avis d'élus, avis du monde économique
- Actualité d'entreprises
- Route 41, transport à la demande
- Aménagement de la Bouchardière 2
- Disponibilités immobilières
- Offres d'emploi
- Communiqué & reportages télévisés

LES 7 COMMUNES de la Communauté

Areines

Maire : M. DORSEMAINE
Tél : 02 54 77 22 16
Fax : 02 54 73 15 41
maine.areines@wanadoo.fr

Mazangé

Maire : Mme VIROS
Tél : 02 54 72 00 27
Fax : 02 54 72 11 48
mairie.mazange@wanadoo.fr

Meslay

Maire : M. NORGUET
Tél : 02 54 77 21 30
Fax : 02 54 77 64 13
mairie.meslay@cegetel.net

Naveil

Maire : M. BORDIER
Tél : 02 54 73 57 50
Fax : 02 54 73 57 51
mairie-naveil@wanadoo.fr

Sainte-Anne

Maire : M. BARDIN
Tél : 02 54 77 23 02
Fax : 02 54 77 05 10
commune.sainte-anne@wanadoo.fr

Villerable

Maire : M. BIGUIER
Tél : 02 54 77 18 38
Fax : 02 54 73 25 92
maine.villerable@wanadoo.fr

Villiersfaux

Maire : M. CORBIN
Tél : 02 54 77 18 41
Fax : 02 54 77 18 41
mairievilliersfaux@wanadoo.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES du VENDOMOIS RURAL

Bulletin N° 16 - Novembre 2011

www.cvr.fr

Le mot du Président M. Louis FISSEAU



Depuis plusieurs mois la réforme territoriale a tenu l'actualité des collectivités locales. Ce n'est pas fini, car maintenant, suite à la proposition du préfet, la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) va devoir démêler les avis des communes et des communautés de communes.

Ce ne sera pas très facile tant les avis sont partagés, et les souhaits divergent sur les regroupements des communautés.

La loi portant réforme territoriale a pour objectifs de diminuer le nombre de communautés de communes en les rendant plus cohérentes, de supprimer les communautés de communes de moins de 5000 habitants, d'intégrer les communes indépendantes, de supprimer les discontinuités territoriales et de renforcer les solidarités financières entre territoires.

Sur le Vendômois, la CVR a proposé le rassemblement de l'ensemble des huit communautés de communes afin d'avoir :

- ◆ Une identité plus forte à l'extérieur ;
- ◆ Un meilleur équilibre entre la ruralité et l'urbain ;
- ◆ Des aménagements correspondant aux besoins de la population et de mieux les répartir sur le territoire ;
- ◆ Des projets structurants pour le bien être des habitants et organiser l'action économique ;
- ◆ Les moyens de préparer le Vendômois de demain.

Je regrette que les avis rendus par les communes de l'arrondissement et les communautés voisines ne soient pas à la hauteur de nos ambitions. Pour moi, ces avis sont trop timorés.

Certains ont peur de voir une trop grande structure se mettre en place dans laquelle ils pensent perdre leur identité. Pourtant cela existe déjà en milieu rural dans d'autres territoires, avec des réalisations importantes et bien réparties, avec des services mutualisés efficaces. Nous pouvons mettre en place des relais communautaires qui peuvent correspondre au chef lieu de canton, afin de créer un réseau de guichets uniques pour que chacun bénéficie des services au même titre que les habitants de Vendôme. Il existe aussi la peur de voir la ville centre décider de tout et de ne pas maîtriser les dépenses. Pourtant, plus la ruralité sera représentée et plus il est possible de se faire entendre.

Enfin, chacun veut rester chez lui et protéger ses acquis. C'est un point de vue que je n'admets pas car pour moi il faut préparer l'avenir de nos enfants.

Il faut comprendre qu'en ces temps de crise financière mondiale, l'Etat, pour limiter les dépenses et réduire les déficits, donnera de moins en moins de dotations aux collectivités. A terme les communautés seront contraintes de se rassembler pour répondre à leurs devoirs envers la population. Alors, pourquoi attendre ?

Je pense que trop d'élus du Vendômois ne saisissent pas l'opportunité que représente cette réforme territoriale, et qu'ils ne sont pas conscients que l'avenir de notre territoire se décide aujourd'hui.

Certains me disent que cela sera toujours possible plus tard, mais combien d'années seront perdues.

Louis FISSEAU

Communauté de Communes du Vendômois Rural

15 rue de la Conillite - 41100 Naveil
Tél : 02 54 89 09 04 - Fax : 02 54 89 05 15
secretariat@vendomois-rural.fr

www.cvr.fr

Accueil du public du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Concepteur & Réalisateur CVR

Impression MUMERTS&AINE

Ne pas jeter sur la voie publique

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales comporte un large volet consacré aux communautés de communes. A l'avenir, et plus précisément avant les prochaines élections communales de 2014, toutes les communes devront appartenir à une communauté de communes, et les communautés ne pourront plus être discontinues. La loi vise à créer des communautés cohérentes, basées sur des critères de bassin de vie, de consommation, d'emploi, surtout à faire en sorte que ces communautés soient construites pour développer les territoires et apporter les réponses adéquates aux demandes des habitants et des acteurs économiques.

Cette loi détermine une méthode de travail avec un calendrier rapide. Le préfet devrait arrêter un schéma d'intercommunalité pour le 31 décembre 2011, après avoir consulté les conseils municipaux et communautaires. Ainsi, un projet de schéma a été adressé début mai à toutes ces collectivités, qui disposaient de trois mois pour donner leur avis, et le motiver en cas de désaccord. Vient ensuite le travail de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) qui amende la proposition du préfet au vu des avis émis. Cette commission, dont les décisions sont prises à la majorité des deux tiers de ses membres, est composée de maires, de présidents de communautés et de syndicats, de conseillers généraux et régionaux. Depuis mi-août, la CDCI dispose de quatre mois pour modifier le projet initial, avant que le préfet arrête le schéma départemental d'intercommunalité dont l'application devra être achevée pour juin 2013, sauf changement législatif.

Sur le Vendômois les modifications proposées sont justifiées par le découpage communautaire existant :

- 1) Les deux communautés du Pays de Vendôme et du Vendômois Rural ne demeureront pas seules puisqu'elles sont imbriquées l'une dans l'autre.
- 2) Les communes de Faye, Rocé, Villetrun et Villiers-sur-Loir devront intégrer une intercommunalité.
- 3) Les communautés des Coteaux de la Brayre (Savigny) et du Perche Vendômois (Droué) regroupent moins de 5 000 habitants.

Le schéma adressé par le préfet propose :

- 1) La fusion de la communauté du Pays de Ronsard (Montoire) avec la communauté des coteaux de la Brayre (Savigny/Brayre)
- 2) La fusion des communautés des collines du Perche (Mondoubleau), du Perche Vendômois (Droué) et du Haut Vendômois (Pezou/Freteval/Morée)
- 3) La fusion du Vendômois Rural (Naveil), du Pays de Vendôme (Vendôme) et de Beauce-et-Gâtine (Saint-Amand/Selommes) et l'intégration des communes de Faye, Rocé, Villetrun et Villiers-sur-Loir

Ce schéma est téléchargeable sur www.cvr.fr



PAYS VENDÔMOIS
105 communes 72 418 habitants*

8 communautés de communes

- Collines du Perche : 6 382 hpts
- Perche Vendômois : 2 693 hpts
- Coteaux de la Brayre : 4 883 hpts
- Pays de Ronsard : 9 118 hpts
- Beauce et Gâtine : 6 847 hpts
- Haut Vendômois : 6 661 hpts
- Pays de Vendôme : 28 510 hpts
- Vendômois Rural : 5 362 hpts

4 Communes indépendantes

- Faye : 202 hpts
- Rocé : 187 hpts
- Villetrun : 311 hpts
- Villiers-sur-Loir : 1 262 hpts

*Recensement Insee, population totale en vigueur au 1er janvier 2011

Le Syndicat mixte du Schéma Directeur de l'agglomération Vendômoise, représentant 22 communes, a approuvé un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) en 2007:

- . La CPV / Communauté du Pays de Vendôme (11 communes - 28 510 habitants)
- . La CVR / Communauté du Vendômois Rural (7 communes - 5 362 habitants)
- . Les 4 communes indépendantes (Faye, Rocé, Villetrun et Villiers-sur-Loir - 1 962 habitants)



Les 7 communes de la CVR et les 4 maires des communes indépendantes témoignent de leur vision sur la réforme territoriale



Madame Evelyne VIROS, 1^{ère} vice-présidente de la CVR, maire de Mazangé

CONTRIBUER AU MAINTIEN DU BIEN-ÊTRE DE NOS HABITANTS EN OFFRANT UNE VISION RÉALISTE DU TERRITOIRE EST UN OBJECTIF POUR L'AVENIR.

Il faut être visionnaire pour avancer, si aujourd'hui nous constatons qu'il faut dynamiser le territoire et créer de l'emploi, c'est bien qu'il existe un manque d'attractivité malgré les apparences trop souvent enjolivées. Pour ce faire, nous devons exploiter les atouts du Vendômois tout en améliorant ses faiblesses. Parmi les nombreux débats sur l'intercommunalité, je pense que La Vallée du Loir liée à l'histoire du Vendômois, les axes de la RN10 et la départementale 957 (Le Mans/Blois) correspondent à un bassin de vie plus cohérent où les projets de développement économiques ont leur place. Pour aller de l'avant, ma priorité serait de dire que nous devons conserver nos artisans et les petites entreprises dans nos communes, éviter les déplacements qui créent rarement plus de richesses, et favoriser l'implantation de sociétés extérieures à forte valeur ajoutée pourvoyeuses d'emplois. Notre avenir, je l'imagine aussi plus structuré en matière de tourisme, avec une offre diversifiée et complète le long de la Vallée du Loir. Le tourisme est un levier économique que nous devons exploiter et coordonner avec les professionnels déjà actifs, qu'ils soient hébergeurs, viticulteurs ou propriétaires de magnifiques jardins... Il s'agit aussi de faire connaître notre territoire pour mieux le vendre et accroître notre attractivité en construisant une intercommunalité audacieuse. Je pense aussi que l'on ne donne pas assez la parole aux entreprises sur ce qu'elles souhaiteraient voir comme développement intercommunal.



M. Michel CORBIN, 2^{ème} vice-président de la CVR, maire de Villiersfaux

HABITER A LA CAMPAGNE EST UN CHOIX DE VIE AUQUEL NOUS DEVONS PARTICIPER

Pour celui qui est né à la campagne sa vie n'a pas beaucoup changé, les habitudes sont ancrées sauf qu'aujourd'hui nos campagnes accueillent de nouveaux habitants ayant souvent entre 30 et 40 ans. Le milieu rural s'adapte, nos seniors et nos générations des 4^{ème} et 5^{ème} âge côtoient de jeunes parents ayant pour la plupart une activité professionnelle en dehors de leur commune. Pour améliorer les déplacements de chacun et faciliter les accès aux services dans nos communes, pour moi, il est évident de conserver la compétence voirie dans la future intercommunalité : les voies de communication routières sont vitales. Notre futur regroupement devra se donner les moyens d'agir, ses actions devront répondre aux besoins des familles sans les pénaliser.



M. Jean-Pierre DORSEMAINE, 3^{ème} vice-président de la CVR, maire d'Areines

Notre commune s'est exprimée majoritairement en faveur d'une communauté de communes élargie incluant au minimum les communautés de communes bordant la Nationale 10 et la vallée du Loir. Historiquement le Vendômois s'est construit autour de ces deux axes et c'est le bassin de vie de Vendôme aujourd'hui.

En 1993, lors de la création des communautés de communes, nous avons certainement, pour des raisons diverses, raté l'occasion d'une réunification significative. Cette position a retardé le développement économique du Vendômois, malgré l'arrivée du TGV, et n'a pas permis une mutualisation importante des moyens et des services. Elle se traduit par des coûts de fonctionnement plus importants que nécessaires, que chacun d'entre nous doit supporter. Le Vendômois est encadré par les villes de Chartres, Le Mans, Tours, Orléans et Blois, en constant développement, ce n'est que dans l'union élargie que nous pourrions maintenir nos activités et nos emplois, renforcer nos infrastructures et nos services. C'est pourquoi le conseil municipal d'Areines a exprimé son souhait d'une réunification large avec les communautés voisines, afin de ne pas, une nouvelle fois, passer à côté de la possibilité de travailler et de développer ensemble le Vendômois.



M. Michel BIGUIER, 4^{ème} vice-président de la CVR, maire de Villerable

VOIR PETIT C'EST MANQUER D'AMBITION !

L'intercommunalité est un enjeu capital pour développer notre territoire. Depuis l'arrivée du TGV en 1990 nous n'avons pas su exploiter au maximum son attractivité. Je suis convaincu depuis 20 ans que nous pouvions vendre NOTRE GRAND VENDOMOIS sur Paris en créant La Maison du Vendômois à proximité de la gare Montparnasse offrant ainsi un lieu permettant à nos chefs d'entreprises de recevoir leurs clients ou fournisseurs

parisiens, et de présenter tous les atouts de notre territoire. Le tourisme et l'implantation d'entreprises sont les principaux leviers que nous devons mettre en avant et ce, au cœur de la cible. Le Vendômois regorge de possibilités pour accueillir les touristes et les actifs, à nous d'aller les chercher, de les séduire et de les convaincre !

Avec une intercommunalité au fil du Loir, autour de l'axe Nationale 10, intégrant le Perche et avec de l'ambition et une stratégie de développement savamment pensée, nous avons tous à y gagner.



M. Pascal BARDIN, maire de Sainte-Anne

UNE TARIFICATION UNIQUE POUR TOUS !

Actuellement nous vivons et consommons sur un territoire où les politiques menées créent trop d'inégalités fiscales et tarifaires.

Est-il acceptable qu'un vendômois résidant hors CPV paie une sur-tarification pour certains services de la ville mère, alors qu'il contribue, par ses achats, à son économie ? Nous sommes tous amenés à consommer sur

Vendôme, cela signifie que nous participons, par nos actes quotidiens, à son développement.

Les entreprises de la CPV participent également par « leurs impôts » ; les chefs d'entreprise et les salariés par les fruits de leur travail participent au développement du Vendômois mais sont souvent pénalisés par une taxation de leurs lieux d'habitation hors CPV. L'intérêt général du territoire n'est pas de rester sur le cœur de Vendôme à 22 communes entouré de petites communautés. Ce schéma, trop souvent guidé par des intérêts personnels, grèvera le développement de notre territoire. Il augmentera la pression fiscale et continuera à préserver l'inégalité entre les populations d'un même bassin de vie.



M. Elie NORGUET, maire de Meslay

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR REJETÉ LA PROPOSITION DE SCHÉMA DU PRÉFET, A RETENU LE PÉRIMÈTRE SUIVANT :

Avis favorable sur un futur périmètre issu de la fusion des communautés de communes du Pays de Vendôme et du Vendômois Rural et extension aux quatre communes de Villiers-sur-Loir, Faye, Rocé et Villetrun. Cette future communauté de communes permettra de conduire un projet de développement solidaire et durable de son territoire et d'assurer le rayonnement du Vendômois. En outre, elle assurera une intercommunalité de proximité capable de renforcer le bloc communes/communautés, le maintien d'une démocratie locale et vivante et d'être un atout pour une administration mutualisée au service de sa population.

Par ailleurs, le conseil municipal n'est pas opposé à la libre adhésion de communes ou communautés de communes qui souhaiteraient venir renforcer ce futur périmètre.



M. Claude BORDIER, maire de Naveil

& M. Phillipe POUDRAI, Maire adjoint de Naveil et délégué communautaire

LES COMMUNES RURALES NE DOIVENT PAS DEVENIR LE PARENT PAUVRE DU DEPARTEMENT

Favorable à la mise en place d'un grand Vendômois, nous pensons que l'intercommunalité doit représenter l'alliance entre l'urbain et le rural. Les enjeux autour de la ville centre sont de taille, ils ne peuvent prendre forme qu'en étant proche des besoins de la population, et en se souciant des préoccupations des habitants. Aujourd'hui, avec la désertification du monde rural, nous devons envisager l'avenir sans isoler les petites communes, et s'inspirer d'exemples solidaires comme la DSR*.

L'intercommunalité est un projet de territoire duquel doit naître une nouvelle identité territoriale. Il est capital d'être vigilant et de laisser les idéaux politiques de côté au profit d'un ensemble de moyens où le bon équilibre rural/urbain doit primer.*DSR : dotation de solidarité rurale, subvention du Conseil Général du 41 contribuant à aider les

communes de moins de 1000 habitants pour développer des projets, en vue de maintenir l'activité.

Avis des 4 communes indépendantes



M. Henri BURGOS, maire de Villiers-sur-Loir

NOUS PRÉSERVERONS L'IDENTITÉ FORTE DE VILLIERS-SUR-LOIR TOUT EN DEMEURANT ACTEURS ET DÉCIDEURS IMPLIQUÉS DANS LE FUTUR REGROUPEMENT

Villiers-sur-Loir, bien qu'indépendante, a participé activement à de nombreux échanges sur la réforme territoriale. Aujourd'hui, notre commune souhaite trouver sa place dans une intercommunalité attractive liée aux caractéristiques de la Vallée du Loir et s'appuyant sur la complémentarité des bassins de vie de Montoire et Vendôme.

Trouver sa place ne signifie pas perdre son autonomie bien au contraire, je pense que le bon échelon pour un habitant villiersois sera toujours sa commune. Les services spécialisés de l'intercommunalité seront « un plus » pour notre commune, les difficultés à gérer les dossiers compliqués seront moindres. Les appels d'offres, la voirie, l'assainissement, les économies d'énergie et le droit... seront assistés, l'intercommunalité nous donnera donc l'opportunité de réfléchir et d'agir autrement pour envisager l'avenir. Pour améliorer l'existant et générer de nouvelles richesses, je pense que l'enjeu économique et social de l'intercommunalité doit trouver son juste équilibre entre les zones rurales et urbaines. L'intercommunalité doit répondre aux nécessités du territoire notamment à celui de l'emploi des jeunes, il serait souhaitable de privilégier l'accès à des formations de qualité afin de répondre aux besoins des entreprises à forte valeur ajoutée. Pour toutes ces raisons nous souhaitons à minima la réunion des secteurs de Vendôme et Montoire autour de la Vallée du Loir.



M. Régis CHEVALLIER, maire de Rocé

RESTER DANS LES COMPETENCES SANS TROP SE DISPERSER

L'avenir du territoire nous concerne tous. Pour ma part, la base du SCOT ne reflète pas le bassin de vie se prêtant au développement du Vendômois. Il serait plus cohérent de structurer l'intercommunalité autour de la ville centre avec une périphérie immédiate semi-urbaine puis un second cercle rural. Un des changements les plus importants sera d'équilibrer les compétences en fonction des moyens et surtout, de rester dans les compétences obligatoires sans trop se disperser. Je n'exclue pas les compétences optionnelles, toutefois, je pense qu'elles peuvent s'introduire progressivement selon les besoins, afin d'éviter une pression fiscale. Dans le respect des attentes de chacun, je souhaite qu'à travers notre futur regroupement, les difficultés du maintien à domicile des personnes âgées soient prises en considération, en renforçant les services à la personne dans nos communes rurales.



Mme Anne-Marie HUBERT, maire de Villetrun

Le conseil municipal de Villetrun a rejeté la proposition du préfet et souhaite prendre sa place au sein d'un SCOT très élargi. Bien que le périmètre et les futures compétences ne soient pas déterminés à ce jour, Villetrun accepte son intégration malgré de nombreuses interrogations sur le fonctionnement d'une grande communauté de communes. Le conseil municipal s'interroge sur le devenir de la fiscalité et sur les projets d'investissements en matière d'équipement, tel qu'un centre nautique. Toutefois, Villetrun appréciera l'aide aux communes que pourra lui apporter la future intercommunalité pour simplifier des dossiers tels que l'urbanisme, l'assainissement, l'éclairage public, et pour améliorer les services à la personne... Cette nouvelle communauté de communes nécessitera beaucoup de travail pour sa mise en place et la volonté de chacun pour sa réussite.



M. Jean-Pierre JOURDAIN, maire de Faye

NOUS N'AVONS PAS SU CONJUGUER NOS EFFORTS QUAND IL AURAIT FALLU

La discontinuité du territoire, formée lors de la création des deux communautés de communes CPV et CVR en 1993, est la conséquence de ce qui nous arrive aujourd'hui. Pour des raisons politiques et un refus de coopération de la part de la CVR avec la CPV et ses communes, nous n'avons pas créé le « bon noyau » dès le départ.

La réforme territoriale ne va pas nous donner le choix : nous allons devoir travailler ensemble.

Tant qu'à entrer dans une intercommunalité, je pense que nous devons remettre les compétences à plat et les redéfinir avec pour objectif : « l'intérêt communautaire ». La tâche sera compliquée, en effet, les 2 communautés ayant fait des choix différents dans les compétences retenues, nous sommes en face d'un manque de rationalité.

A 22 communes, nous pourrions restructurer le territoire et il faudra enfin arriver à se mettre d'accord autour d'un réel « PROJET DE TERRITOIRE ». Pour ma part, je pense qu'il ne faut pas voir trop grand, l'échelle de l'arrondissement ne me paraît pas envisageable, la situation ne changera pas en impliquant 105 communes. Je souhaite tout d'abord que nous arrivions à définir un pôle centralisé des compétences pour ensuite développer des projets plus ambitieux en s'associant et en passant un nouveau pacte financier « Commune / Communauté de Communes », voire des conventions avec d'autres communautés.

Notre rôle sera aussi de réfléchir aux futurs investissements. Par exemple, prenons le cas du futur bassin nautique, il me semble plus cohérent et surtout plus rationnel qu'il soit implanté là où se situe le plus grand nombre d'habitants. Ainsi nous éviterons de nombreux déplacements. Il s'agira aussi d'établir une fiscalité en fonction du périmètre, le regroupement de nos communes ne doit pas alourdir la pression fiscale envers les habitants.

D'ici 2014, le sujet de l'intercommunalité fera encore couler beaucoup d'encre mais il y a bien un principe dont je suis certain actuellement c'est qu'il n'y aura pas d'intégration favorable de FAYE si la nouvelle structure ne s'établit pas sur de nouveaux fondements et j'insiste sur le réel « PROJET DE TERRITOIRE » à élaborer. Si tel n'était pas le cas, FAYE demanderait au préfet son exclusion de cette intercommunalité.

INTERCOMMUNALITE AVIS DU MONDE ECONOMIQUE



M. Patrice DUCEAU,
Président de la CGPME
de Loir-et-Cher

La gestion publique coûte cher aux entreprises. Cette réforme est l'occasion de créer des collectivités soucieuses de leur gestion financière pour réduire la pression fiscale qui pèse sur le monde économique.

Il faut être pragmatique : les solutions en matière de développement et de défense de l'emploi ne passent pas forcément par la mise en œuvre de projets coûteux. La CGPME (Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises), avec d'autres organismes professionnels, dispose d'outils gratuits à la disposition des collectivités. Notre objectif commun est la défense du territoire et de l'emploi.

Travaillons ensemble avec les élus locaux et les agents territoriaux développeurs économiques qui connaissent bien les entreprises locales.

C'est ainsi que nous serons plus efficaces, sans créer de doublon, et vertueux en matière de gestion des deniers publics.



M. Pierre MAINO,
Président de la CMA
de Loir-et-Cher

NOUS AVONS LES OUTILS,
UN SAVOIR-FAIRE, ET DES EXPERTISES
QUE L'ON NE PEUT PAS TROUVER

AILLEURS : PROFITEZ-EN !

Nous avons la chance de vivre et de travailler dans un département dont la dimension humaine permet une vraie proximité entre nos artisans et les communes. Avec la réforme territoriale, notre rôle sera de continuer à développer et valoriser l'artisanat sur notre territoire, en préservant ses valeurs et ses racines dans une société qui évolue à une allure effrénée.

Nous, Chambre de Métiers, sommes partenaires des Communautés de Communes dans les changements dus à l'intercommunalité. Notre réflexion positive vis-à-vis de la réforme nous amène à rencontrer les développeurs, qui ont en charge la compétence obligatoire du développement

économique dans les communautés.

A travers ces rencontres, nos référents souhaitent mutualiser une base de travail en créant des relais territoriaux plus solides. Cette politique de terrain, élément important de notre programme de mandature, donne lieu à des réunions locales thématiques « Parlons Artisan » (développement durable, récupération des déchets...) et à des présentations de notre savoir-faire (création-reprise, formation du personnel, développement entreprises...). Avec l'action « Objectif Artisans », nous mettons en place un projet de fluidification des communications entre les artisans et le monde qui les entoure (banques, experts comptables, organisations professionnelles, communautés de communes...).

Ces démarches visent en partie à soutenir et à défendre les intérêts du monde artisanal qui à ce jour est encore bien loin des enjeux politiques et de la réforme territoriale. Il est fondamental pour l'avenir que la chambre des métiers et de l'artisanat tisse des partenariats étroits avec les intercommunalités.



M. Francis MINIER,
Membre titulaire de la
CCI de Loir-et-Cher

Réussir à définir une identité sur le Vendômois est un exercice difficile. Il est vrai que ce territoire est composé de plusieurs terroirs sur lesquels l'environnement, les activités, les paysages et l'histoire ne sont pas les mêmes. Mais un lien fort existe dans tous les cas avec la ville centre.

La réforme territoriale doit nous conduire à un ensemble cohérent malgré les soucis identitaires.

Le monde économique a besoin de réactivité, il faut donner de la visibilité à nos projets et créer une nouvelle image du Vendômois par un regroupement ambitieux.

Pour créer cette attractivité, les collectivités se doivent d'avoir une gestion financière responsable. Elles ont tout intérêt à limiter leurs emprunts et à amoindrir leurs dépenses en renonçant à des projets non essentiels trop coûteux. La réduction de la pression fiscale et une gestion publique saine sont des

INSTITUT GÉRALDINE ●●●●
à Naveil

Pour les fêtes, l'institut propose des chèques cadeaux
et la pose d'ongles gel (fantaisie et naturel)
sur rendez-vous

Découvrez sans attendre : les produits au lait d'ânesse BIO
Les cosmétiques irrésistibles de chez ENATAE BIO
Le maquillage minéral Osé! &
les produits cabine de chez Perron-Rigot

23 rue Henri de Toulouse Lautrec - Naveil - Tél 02 54 89 90 28
Ouvert du lundi au samedi (sauf le mercredi)



1 rue de l'École - 41100 AREINES - Tél : 02 54 80 92 75

Célestine COIFFURE

Forfait étudiant(e)
pour elle et pour lui -20%

Cheveux courts

La couleur, le shampoing,
la coupe & le soin 55€

Faites-vous plaisir!

INTERCOMMUNALITE AVIS DU MONDE ECONOMIQUE

atouts en matière de communication et de compétitivité. Ces choix auront un impact sur le développement de l'économie de notre territoire. Dans un monde public de plus en plus complexe où le changement fait peur, pour prendre les bonnes décisions il faut s'entourer de gens compétents. Quand les avis divergent, désigner un arbitre s'avère nécessaire. Profitons de nos élites, du bon sens et du civisme pour décider et arrêtons le surplus de réunions inutiles et la traîne des dossiers. Désclérons le millefeuille ! Vite !

Avis des chefs d'entreprises

A travers la conjoncture nationale et internationale, à laquelle s'ajoutent les prochaines évolutions de nos territoires, l'économie locale tient toute sa place. De surcroît, le développement économique et l'aménagement de l'espace forment les deux compétences obligatoires des communautés de communes.

A l'occasion d'une rencontre avec la communauté, huit chefs d'entreprises* ont eu l'opportunité d'exprimer leurs avis sur l'intercommunalité.

Les entreprises sont ouvertes au dialogue pour comprendre la réforme territoriale, et de ce fait, sont aussi préoccupées par les choix politiques qui parfois ne sont pas en adéquation avec le monde de l'entreprise. Les décisions leur semblent trop politiquement impliquées au détriment du bon sens et de la stratégie d'entreprendre. « *L'aménagement d'un territoire élargi serait le bienvenu à condition que l'on y trouve un projet cohérent, correspondant à un réel développement pour l'avenir* » (M. Mignucci), « *axé sur des pôles de compétences et des zones d'activités ciblées pour augmenter l'attractivité du Vendômois* » (M. Vignon). Pour M. Coppens, « *la mutualisation des moyens passe par un regroupement important* ».

Le Vendômois se doit aussi d'être vigilant sur les services aux entreprises « *nos employés rencontrent des difficultés de garde d'enfants lorsqu'ils n'habitent pas à proximité, ce qui influe sur les horaires de travail* » (M. Vignon). La création de crèches destinées aux actifs, ayant des horaires compatibles avec une activité professionnelle est un sujet récurrent. La santé est aussi un sujet sensible. « *L'absence du renouvelle-*

ment des médecins partant à la retraite devient préoccupant. Il faut rendre le territoire attractif pour accueillir de nouveaux praticiens » (Equilibre Centre).

« *Il faudrait aussi que les salariés des entreprises du bassin d'emploi, et leur famille, bénéficient des mêmes conditions tarifaires que les résidents, notamment les services liés aux loisirs (la bibliothèque, la culture, la musique et le sport)* » (M. Vignon).

Aujourd'hui, les entreprises sont confrontées à des problématiques croissantes : « *les difficultés de recrutement et de formation, une visibilité limitée à très court terme, l'augmentation des charges, la baisse des recettes, l'inflation coûteuse des normes, les relations de plus en plus complexes avec les banques ...* » (M. Garcia).

Pour de nombreux chefs d'entreprises, « *il est impératif de maintenir une réactivité par rapport à [leurs] besoins* » (M. Loustaudaudine).

Il est primordial de « *conserver des interlocuteurs attitrés ayant une parfaite connaissance du tissu économique pour instaurer un climat de confiance, car souvent les organismes publics connaissent mal nos métiers* » (Mme Marty).

Le rôle des collectivités est aussi de soutenir l'activité et l'emploi. D'une façon générale, les entreprises du territoire souhaitent être associées aux projets locaux. Parfois délaissées, elles constatent des interventions d'entreprises exogènes venant effectuer des services ou des travaux auxquels elles n'ont pas été consultées, alors qu'elles créent de l'emploi local.

Pour les chefs d'entreprises présents, la réforme territoriale peut être l'occasion de créer un vrai partenariat entre le monde économique et les collectivités, à la condition de construire un territoire en capacité de se développer et d'avoir la volonté de se rapprocher.

*Entreprises : Callac-Coppens (M. et Mme Coppens), Correlane Technologies (M. Grolleron), Besnard Paysage Aménagement (M. Vignon), Equilibre Centre, Gates Technology (M. Loustaudaudine), Isoplaque (M. Garcia), Marty (Mme Marty) et Naveil Equitation (M. Carton).



Allo PC 41
Création de sites internet
Professionnels
Collectivités
& Particuliers
Développement, Référencement, Assistance
en Vendômois et Région Centre
www.allopc41.fr
Tél : 09 52 53 56 43 - Port : 06 82 75 01 76

Fred RENOV'
à NAVEIL
Tél : 09 63 21 43 32
Port : 06 07 49 03 76
email :
fredrenov@orange.fr

Maçonnerie neuve
Rénovation
Aménagement
d'intérieur &
d'extérieur
DÉCO: béton ciré
& revêtement de sol
en marbrerie
résine

Ebénisterie
du Moulin

14 rue de la Conditia
41100 Naveil
Tél : 02 54 80 02 49
olivier.dubois@ebenisteriedumoulin.com
www.ebenisteriedumoulin.com

Mai 2011

NAVEIL

Ouverture de l'Institut Géraldine

Situé en centre bourg de Naveil, le salon de beauté occupe les anciens locaux du cabinet dentaire loués par la CVR. Depuis mai 2011, les locaux aménagés en institut et relookés aux notes "ivoire et groseille" ont totalement transformés les lieux. Géraldine Brindeau, gérante de l'institut et esthéticienne confirmée depuis bientôt 20 ans a choisi de privilégier une marque locale en travaillant avec les produits Perron-Rigot fabriqués en partie à Thoré-la-Rochette. Géraldine propose tous les soins du visage et du corps du lundi au samedi (sauf le mercredi).



23 rue Henri de Toulouse Lautrec 41100 Naveil
Institut Géraldine, Tél : 02 54 89 90 28

Juin 2011

NAVEIL

Inauguration des nouvelles installations manège et carrière chez Naveil Equitation

Créer un deuxième manège ultra confortable, doté d'un accueil, où les visiteurs et les membres du club seraient bien au chaud en hiver, était un pari audacieux ! Le 10 juin 2011, après



des mois de travaux laborieux, Christophe Carton et ses parents ont eu le plaisir de faire visiter leurs nouvelles installations manège et carrière en recevant les élus locaux, les partenaires de leurs projets, et l'office de tourisme de Vendôme.

Naveil Equitation, Tél : 02 34 44 51 78 ou 06 17 47 59 05

Juillet 2011

AREINES

Ouverture de Célestine COIFFURE

Une ambiance confortable et ZEN, un parking où l'on se gare tranquillement, des tarifs et des forfaits attractifs sont les grandes nouveautés du dernier salon de coiffure installé en Vendômois Rural. Elise Lecoq, gérante du salon Célestine



Coiffure, a choisi d'exercer son métier à Areines. La proximité de Vendôme et le lycée agricole, à deux pas du salon, ont contribué au choix de son implantation. Ouvert depuis juillet 2011, du mardi au vendredi, et le samedi en journée continue, Célestine

Coiffure souhaite informer les étudiants du L.E.G.T.A qu'ils sont les bienvenus au salon avec un forfait étudiant proposé tout au long de l'année.

Célestine Coiffure, Tél : 02 54 80 92 75

Entreprises de la CVR,

vous souhaitez informer le public :

de vos événements, de vos dernières nouveautés,
de la cessation d'une activité
ou de sa transmission reprise,
de la vente d'un bâtiment et de vos offres d'emploi

Contactez Christelle au 02 54 89 06 35

Les informations seront diffusées gratuitement*
sur le bulletin et le site de la CVR (*sauf publicités)

Juillet 2011

NAVEIL

Expansion d'Enman SARL



Après douze années passées en Angleterre, Emmanuel Poitier, concepteur et développeur de logiciels pour Sony dans le domaine du jeu vidéo, s'est installé depuis janvier 2011 à Naveil. Afin de répondre aux attentes de ses clients, il occupe maintenant un local loué depuis juillet 2011 par la CVR situé à la ZA de la Bouchardière et avec la création d'un poste occupé par Odin Phillips.

Enman, Tél : 02 54 67 15 38

Octobre

VILLERABLE

/ décembre 2011

Nouvelle Revue « Canaille » et spectacle de Noël pour enfants



Madame Sans Gêne lance sa nouvelle revue le 15 octobre. Avec sa formule tout compris, spectacle + menu, le cabaret offre aux vendômois de quoi se divertir. L'équipe du cabaret travaille également un tout autre registre dédié aux enfants avec un spectacle de Noël à l'affiche en décembre. Ayant eu beaucoup de succès l'an passé, 3 dates sont à retenir pour réserver vos places dès maintenant : les mercredis 07, mardi 20 et mercredi 21 décembre à 15 h.

Tarif unique enfants et accompagnants : 19 €.

Le Cabaret prépare aussi les réveillons de Noël et de la Saint Sylvestre. A vos réservations !

Madame Sans Gêne, Tél : 02 54 67 00 97

www.madamesansgene.com

ISOPLAQUE

PLATRERIE - CLOISONS - FAUX PLAFONDS - ISOLATION

ZA de la Bouchardière,
5 rue de la Bouchardière, 41100 NAVEIL
Tél : 02 54 77 64 57 - Fax : 02 54 73 94 16
courriel : isoplaque@wanadoo.fr

SAS I.D. CONSTRUCTION

Depuis 1996, Une Main de Fer pour Bâtir vos I.D.



Particuliers et Professionnels

Construction métallique

Serrurerie / métallerie

Menuiserie extérieure et Désamiantage

Villiers-sur-Loir et Naveil Tél : 02 54 72 76 02

site : www.id-construction.com

email : idconstruction@wanadoo.fr



MC Vet Conseil

Le cabinet laboratoire et vétérinaire MC Vet Conseil, spécialisé dans les volatiles, a contacté la CVR pour s'implanter dans un local d'activités dans la zone d'activités de la Bouchardière.

MC Vet Conseil recherche un lieu situé à proximité des axes du Mans, de Tours et de Blois. La zone d'activités de la Bouchardière répond donc à leurs critères.

Le site emploiera trois personnes, avec l'intention d'une embauche supplémentaire en fonction du développement. Des travaux d'aménagement sont à prévoir avant leur venue. Par ailleurs des partenariats sont envisageables avec les formations du lycée agricole.

Rappel : ROUTE 41
Transport à la demande

Route 41
TRANSPORT À LA DEMANDE

Réservez au
02 54 58 41 50



Le Conseil Général de Loir-et-Cher et le Vendômois Rural facilitent la mobilité de chacun avec "Route 41 Transport à la demande", un réseau de transport à prix unique

Le transport à la demande est un service de transport public à la disposition de tous les habitants de la communauté de communes du Vendômois Rural.

Avec Route 41, vous pourrez vous rendre au marché de Vendôme le vendredi matin, à celui de Montoire le mercredi matin, et au centre ville de Vendôme le mercredi après-midi.

Pratique et facile à vivre, Route 41 vous offre la possibilité de réserver un simple aller ou retour /ou un aller-retour.



■ Comment ça marche ?

- Vous réservez votre place par téléphone :
- ☛ la société de transport vous appelle pour fixer une heure de rendez-vous
- ☛ un véhicule vient vous chercher à votre domicile à l'heure convenue pour vous conduire à l'un des points d'arrêt et/ou
- ☛ un véhicule vous prend en charge à l'un des points d'arrêt pour vous reconduire à votre domicile
- ☛ vous réglez votre voyage auprès du conducteur

■ Comment réserver ?

En appelant la centrale de réservation au plus tard 12h la veille de votre déplacement. Vous avez la possibilité de réserver un aller simple ou un aller-retour.

■ Combien ça coûte ?

2 € le trajet (soit 4 € l'aller-retour)

■ Pratique

Ce nouveau service fonctionne :

- ☛ le mercredi matin, **point d'arrêt** : Place Clémenceau à Montoire

- ☛ le mercredi après-midi, **point d'arrêt** : Place de la liberté à Vendôme

- ☛ le vendredi matin, **point d'arrêt** : Place de la Liberté à Vendôme

Pour connaître les horaires de service, contactez le 02 54 58 41 50

■ Tous les véhicules sont accessibles aux personnes handicapées.

Gratuit pour les personnes handicapées, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du rSa et les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, titulaires de la carte gratuite (plus d'informations auprès du conducteur)



Domiciliation d'entreprises
...Télétravail...
Prestations administratives
Compte-rendu, Formalités administratives,
Gestion d'agenda,
Relances téléphoniques, Secrétariat

LOCATION DE BUREAUX & SALLES DE RÉUNION
Equipés et climatisés
Connexion internet illimitée

Vous êtes à la recherche d'un bureau équipé ou d'une salle de réunion pour exercer votre activité professionnelle. Espace Vendôme apporte une solution adaptée à chacun de vos besoins sans contraintes de bail 3/6/9 (location à la 1/2 journée, journée, semaine...). Pour obtenir des renseignements, il suffit de nous contacter ou de nous rendre visite du lundi au vendredi.

Réservez votre bureau avec services CADRES, CRÉATEURS, ENTREPRISES, INDÉPENDANTS, TÉLÉTRAVAILLEURS...



AMENAGEMENT DE LA ZA DE "LA BOUCHARDIERE 2"

en Vendômois Rural



Le projet d'extension de la Zone d'Activités de la Bouchardière a débuté en 2008 avec les premières acquisitions de terrains. Ce projet initialement prévu sur deux ans a pris du retard du fait de recherches d'archéologie préventive. De plus, afin d'accélérer l'ouverture de la déviation de Vendôme, le Conseil Général de Loir-et-Cher, en collaboration avec la CVR, a souhaité réaliser un raccordement provisoire de la déviation pour une mise en service fin 2014. Ce raccordement, traversant la zone d'activités, a nécessité d'adapter le projet, tout en réalisant des économies d'échelle. La zone disposera à terme d'une situation idéale puisqu'elle se trouve sur l'axe Vendôme/Montoire et la déviation route de Blois, route de Tours, route du Mans.

Le montant de l'extension de la zone d'activités est chiffré à 788 760€ HT, avec un soutien financier de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

L'aménagement entrera dans sa phase de travaux au cours du premier trimestre 2012. Le marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec la société VIATEC (Vendôme), ce qui a permis de finir les études et de déposer le permis d'aménager. L'appel à candidature pour le marché de travaux, sorti en novembre, devrait permettre un choix des entreprises pour février 2012. Les travaux de viabilité commenceront en mars et s'achèveront à l'automne.

A l'achèvement, ce sont 55 924 m² qui seront commercialisés dès septembre. Pour plus de flexibilité et répondre aux besoins des entreprises, la découpe est prévue à la demande, pour des parcelles au minimum de 2000 m². Au maximum la zone permettra d'accueillir 9 entreprises sur le lot N°2 et 12 entreprises sur le lot N°1.

➤ La CVR VEND 2 terrains d'activités de 2 500 m², jumelables, viabilisés, destinés à l'installation d'entreprises à 9 € HT le m² dans la Zone d'activités d'Areines.



A VENDRE

➤ La CVR LOUE un local commercial de 100 m² situé à Naveil.



A LOUER

➤ La CVR LOUE 3 locaux commerciaux : deux de 80 m² et un de 65 m² situés à Naveil adaptés à des commerces et activités de service.



OFFRES D'EMPLOI

en Vendômois Rural



Retrouvez les offres d'emploi complètes du Vendômois Rural sur www.cvr.fr / RUBRIQUE EMPLOI

ARC EN CIEL

➔ Entreprise spécialisée en carrosserie / peinture implantée à Villers-le-Bel recherche un carrossier-automobile expérimenté pour une création de poste en CDI / 35h semaine.

Tél : 02 54 80 23 88

Courriel : arc-en-cielsarl@wanadoo.fr

SAS ASLAN

➔ Société de bâtiment basée à Naveil
-recherche un conducteur de travaux gros oeuvre (H/F)
-un maçon traditionnel

Tél : 02 54 77 70 89

Courriel : aslan.sa@wanadoo.fr

BESNARD Paysage Aménagement

➔ Entreprise spécialisée en création, élagage et entretien d'espaces verts implantée à Naveil recherche en CDI /35h un ouvrier paysagiste-crédation H/F.

Tél : 02 54 77 33 63

Courriel : besnardpaysage@orange.fr

ISOPLAQUE

➔ Entreprise implantée à Naveil, spécialisée en faux-plafonds, cloisons et isolation recrute un ouvrier qualifié ayant entre 3 ans et 10 ans d'expérience sachant travailler seul : pose de faux

plafond, cloison amovible, cloison sèche.

Diplôme demandé : CAP plaquiste (ou CAP menuiserie) ou BEP professionnel.

-Permis B

Tél : 02 54 77 64 57

Courriel : isoplaque@wanadoo.fr

EQUILIBRE CENTRE

➔ Recrutement URGENT d'aides à domicile

-CDD vers CDI possible à temps plein.

Indispensable : + de 3 ans d'expérience ou titre professionnel, véhicule et permis de conduire obligatoire.

Tél : 02 54 72 56 65

Courriel : equilibrecentre@orange.fr

Minier Granulats

➔ Dans le cadre d'une nouvelle autorisation, nous recrutons un chef de carrière pour la Vallée du Loir (Couture/Artins).

Missions principales sous l'autorité du directeur technique :

.Organiser et assurer le suivi des opérations d'extraction

.Définir la production et contrôler l'installation de traitement de matériaux

.Veiller à la mise en oeuvre des démarches sécurité, environnement, qualité et gestion

.Gérer et optimiser l'exploitation (production, achats, ventes et livraisons)

Compétences nécessaires

Etre titulaire de : Habilitation électrique - CACES 2,4,8 et 9

Contactez M. Bertrand Minier - Directeur

Tél : 02 54 73 40 64

Courriel : bertrand@minier.fr

SAS I.D. CONSTRUCTION

Depuis 1996, Une Main de Fer pour Bâtir vos I.D.

Qui sommes-nous ?

Spécialisée et reconnue en charpente métallique depuis une quinzaine d'années, ID Construction répond aux marchés des collectivités, des entreprises, des agriculteurs et des particuliers.

Avec 4290 m² d'ateliers implantés entre Villiers-sur-Loir et Naveil, une capacité de fabrication de 4000 tonnes d'acier façonné par an, et, avec des équipements issus des dernières technologies, ID Construction effectue tous les procédés de transformation du métal. Chaque savoir-faire de l'entreprise qu'il soit en charpente, en couverture, en serrurerie, en menuiserie ou en désamiantage est mis en œuvre dans le respect des normes de sécurité et de l'environnement.

NOUVEAU CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS CLÉ EN MAIN

AUJOURD'HUI ID CONSTRUCTION ÉLARGIT SON OFFRE EN INTÉGRANT À SA FABRICATION LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS CLÉ EN MAIN.

Un seul interlocuteur étudie et traite les demandes rapidement. Se consacrant pleinement aux projets, les démarches sont facilitées et les suivis des réalisations sont garantis jusqu'à leur livraison.

Pour vos projets simples ou ambitieux, n'hésitez pas à contacter ID Construction, toute son équipe est à votre service !

Irfan DEMIRHAN

Visitez notre site www.id-construction.com / email : idconstruction@wanadoo.fr

Particuliers & Professionnels

Charpentes métalliques
Fabrication PRS
Couverture
Bardage/grenailage
Serrurerie/métallerie
Menuiserie extérieure
PVC alu
Désamiantage

ID Construction recrute sur plusieurs postes, voir les offres sur www.cvr.fr
(certains métiers offrent une possibilité de formation sur place)

Villiers-sur-Loir et Naveil
Tél : 02 54 72 76 02

48 techniciens répondent à vos projets

- Coordinateur général
- Chargés de clientèle
- Chiffreur /mètreur
- Responsable bureau d'étude
- Dessinateurs
- Responsable production
- Conducteurs de travaux
- Equipes de pose
- Equipe logistique

Nos moyens de développement

- Manager
- Tekla Structures
- Strucad
- Arch
- Eiffel
- Melody

Communiqué

ARKEOSITE

Fouilles et recherches archéologiques

Conseil en archéologie préventive
Laboratoire d'analyses anthracologiques

Arkéosite prévoit de devenir opérateur en archéologie préventive afin de mener des fouilles archéologiques préventives en Région Centre. Ce projet est soumis à l'obtention d'un agrément ministériel très strict.

Tout en oeuvrant à l'obtention dudit agrément, Arkéosite développe d'autres pans de son activité et offre son savoir faire en assistance à la maîtrise d'ouvrage, conseil en archéologie préventive, afin d'aider les aménageurs à intégrer l'archéologie préventive dans leurs projets.

NOTRE OBJECTIF :
CONCILIER AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

Notre équipe scientifique

Magali BAILLOT (docteur en archéologie romaine)
Mikaël DÉRIN (cadre en archéologie préventive)
Léonor LIOTTIER (anthracologue et archéologue)

Nous pouvons faire appel au bureau d'étude Axylis.

Nous oeuvrons aussi à la création de partenariats extérieurs afin de proposer la meilleur expertise possible.

Nos prestations

- Expertise et conseil en archéologie préventive
- Etudes d'impact archéologique
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage
- Médiation culturelle et mises en valeur de sites
- Organisation d'expositions, de colloques
- Fouilles archéologiques
(demande d'agrément ministériel en cours)
- Analyses anthracologiques

Contact@arkeosite.fr
Tél : 02 54 73 40 69
www.arkeosite.fr

Reportages télévisés MAZANGÉ

Retrouvez les reportages de la boucherie Declerck et du Jardin d'Echoiseau diffusés sur TF1 le 21 avril et le 3 juin 2011.

www.cvr.fr
rubrique Actualités




Notre nouveau club-house vous permet de rester bien au chaud en attendant vos enfants !
VENEZ LE DÉCOUVRIR !

La Lézonnière ☎ 02 34 44 51 78 / 06 17 47 59 05

- COURS enfants & adultes
- COMPÉTITIONS
- PONEY-CLUB
- PENSION - ELEVAGE
- PROMENADE cheval & poney

Faites le plein de vitamines en achetant vos légumes à la ferme !

Légumes frais cueillis à la main, 100% de saison

Panier varié à 13 € chaque semaine

Le lundi & le vendredi de 17h à 19h
Le samedi de 14h à 19h

Exploitation GUELLIER, 93 rue de la Vallée-Naveil
02 54 77 14 18 . Direction Prépatour, proche de l'IME



Le Jardin d'Echoiseau

Le cadre rêvé pour vos réceptions d'été & cocktail de mariage...

Le Gué-du-Loir à Mazangé
Tél : 02 54 72 19 34
www.moulin-echoiseau.com